



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 août 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf août, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

**Présent.es :**

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, PICAUT Marie-Pierre, LE GAILLARD Didier, LORIC Franck adjoint.es au Maire - LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, LE TOQUIN Stéphanie, TALMONT David, LE NET Karine, JOUANNIC Anne, LAMOUR Véronique, LE HOUEZEC Romy, LE TOHIC Morgane, CAMPS Tristan, CANTE Ghislain

**Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :**

POUILLAUDE Maurice (pouvoir à TALMONT Marie-Christine), PICAUD Nathalie (pouvoir à ROSELIER Pascal), MARZIN Mikaël (pouvoir à JOUANNIC Anne), BOURALY Monique (pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LE PALLUD Sonia (pouvoir à LE GAILLARD Didier), LE FICHER Yoann (pouvoir à Franck LORIC), LORIC Emilie (pouvoir à LE TOQUIN Stéphanie), PUISSANT Séverine (pouvoir à RIQUELME Jean-Pierre)

**Absent.es excusé.es :** Monsieur MOISDON Gabin

**Absent.es :** Monsieur DENIS David

Le Conseil municipal a désigné Madame LE HOUEZEC Romy en qualité de secrétaire de séance.

**Date de convocation du Conseil municipal :** 11 juillet 2024

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 16

**Votants :** 24

**CONVENTION OGE - ANNEE SCOLAIRE 2024 - 2025**  
**Service de restauration scolaire – Mise à disposition de personnels**

**Délibération n°2024\_29\_08\_08**

Afin de poursuivre l'organisation de la pause méridienne sous forme de deux services au restaurant scolaire, Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, propose de renouveler la convention entre la commune de Moréac et l'OGEC de l'école privée Saint-Cyr.

En effet, cette convention prévoit que le personnel de l'école privée vienne compléter l'encadrement et l'accompagnement des enfants réalisés par les agents communaux sur le temps du midi.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- **AUTORISE** la signature de la convention de mise à disposition de personnels avec l'OGEC de l'école privée Saint-Cyr pour l'année scolaire 2024 - 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré à Moréac,  
Les jour, mois et an susdits*

Le Maire

Pascal ROSELIER

